



SÉANCE
ORDINAIRE
18 JUILLET 2023

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

MUNICIPALITÉ DE MONTEBELLO SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JUILLET 2023 À 19H00 ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Suivi(s) de la dernière séance du Conseil**
Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section
4. **Parole à la mairesse et correspondance**
 - 4.1 Parole à la mairesse
- Inauguration du terrain de tennis
 - 4.2 Correspondance
- Programme d'aide financière à la voirie locale – Volet projets particuliers d'amélioration
5. **Période de questions des citoyens**
6. **Greffé et affaires juridiques**
 - 6.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juin 2023
7. **Ressources humaines**
Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section
8. **Finances – trésorerie**
 - 8.1 Liste sélective des chèques, des prélèvements et des dépôts directs
 - 8.2 État des comptes
 - 8.3 Rapport financier détaillé au 30 juin 2023
 - 8.4 Carte de crédit pour la mairesse
 - 8.5 Dépôt de la demande du programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA)
9. **Sécurité civile et sécurité incendie**
 - 9.1 Rapport mensuel du directeur du service d'incendie
 - 9.2 Entente intermunicipale en service d'incendie
10. **Travaux publics**
 - 10.1 Rapport mensuel du directeur des travaux publics et gestion des eaux
11. **Urbanisme, aménagement et environnement**
 - 11.1 Rapport mensuel de la directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement
 - 11.2 Demande 2023-0101 enseigne sur support.
 - 11.3 Nomination des officiers et employés responsables de l'application du règlement numéro SQ-21-002 concernant la sécurité, la paix et l'ordre applicable par la Sûreté du Québec
 - 11.4 Nomination des officiers et employés responsables de l'application du règlement numéro SQ-21-003 concernant les nuisances applicables par la Sûreté du Québec



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

11.5 Nomination des officiers et employés responsables de l'application du règlement numéro SQ-21-004 concernant le colportage applicable par la Sûreté du Québec

11.6 Nomination des officiers et employés responsables de l'application du règlement numéro SQ-21-007 sur les systèmes d'alarme applicable par la Sûreté du Québec

12. Communication, loisirs et culture

12.1 Rapport mensuel du directeur des communications, loisirs et culture

13. Avis de motion et règlements

13.1 Avis de dépôt du projet de la politique d'admissibilité et de soutien pour les organismes – un accès au soutien municipal.

14. Affaires diverses

14.1 Appui à la demande du Cégep de l'Outaouais de devenir un établissement reconnu dans le cadre des bourses Parcours pour la mobilité étudiante.

14.2 Réparation des dommages causés par Aquatech lors du déversement du système des boues et de la soufflante à la station de pompage – Étude hydraulique aqueduc.

15. Période de questions des citoyens

16. Période de questions et commentaires des membres du Conseil

17. Levée de la séance



SÉANCE
ORDINAIRE
18 JUILLET
2023

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Montebello, tenue le **18 juillet 2023 à 19h 00** à la salle du conseil sise au 550, rue Notre-Dame, Montebello et à laquelle sont présents les conseillers André Mathieu, Jean-Philippe Comeau, Benoit Millette, Dominique Primeau et Jésabelle Dicaire.

Le conseiller Pierre Bertrand à motivé sont absence.

Formant quorum sous la présidence de la Mairesse, Madame Nicole Laflamme.

Monsieur Mario B. Briggs, directeur général agréé et greffier-trésorier, est aussi présent.

Il y a 3 personnes qui assistent à la séance.

1. Ouverture de la séance

Madame Nicole Laflamme, Mairesse, déclare la séance ordinaire ouverte et souhaite la bienvenue aux membres du conseil présents.

Note : La Mairesse demande de reporter le point : 14.2: Réparation des dommages causés par Aquatech lors du déversement du système des boues et de la soufflante à la station de pompage - Étude hydraulique aqueduc ET demande d'ajouter le point : 14.3 : Résolution afin de constituer un comité exécutif pour la transformation de l'église de Montebello

Les membres du conseils acceptent.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jésabelle Dicaire

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié en ce jour par les ajouts des points suivants :

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

3. Suivi(s) de la dernière séance du Conseil

- Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section.

4. Parole à la mairesse et correspondance

- Madame Nicole Laflamme, procède à l'allocution du mot de la Mairesse ;
- Mot de bienvenue et souhaite la bienvenue aux citoyens.

4.2 Correspondance

4.1 Parole à la mairesse

- Inauguration du terrain de tennis

4.2 Correspondance

- Programme d'aide financière à la voirie locale – Volet projets particuliers d'amélioration

5. Période de questions des citoyens

-Il y a eu question : L'aménagement du terre-plein de la gare

-Projet de la gare et les échafauds.

2023-0 7-113



2023-07-114

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

6. Greffe et affaires juridiques

6.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juin 2023

Conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juin 2023 est déposé lors de la présente séance

Il est proposé par Jean-Philippe Comeau

RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juin 2023 déposé lors de la présente séance.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

7. Ressources humaines

7.1 Dépôt du sommaire d'embauche du directeur général agréé et greffier-trésorier

Le directeur général agréé et greffier-trésorier dépose son sommaire d'embauche des employés non-cadres. Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport à une séance antérieure.

- Une (1) sauveteuse nationale à temps partiel, poste temporaire – étudiante
- Une (1) assistante sauveteuse à temps partiel, poste temporaire - étudiante

8. Finances – trésorerie

8.1 Liste sélective des chèques, des prélèvements et des dépôts directs

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser les paiements pour le mois de juin 2023.

Il est proposé par Jésabelle Dicaire

RÉSOLU

D'ADOPTER les prélèvements automatiques numéro 1287 à 1316 d'une somme de 103,784.34\$ les dépôts direct numéro 456 à 469 d'une somme de 41,948.39\$ et les chèques numéro 7468 à 7507 d'une somme de 84,561.11\$ du mois de juin 2023 totalisant une somme de 230,293.84\$.

D'AUTORISER le directeur général agréé et greffier-trésorier à effectuer les paiements.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Mario B. Briggs, directeur général agréé et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.



Mario B. Briggs
Directeur général agréé et greffier-trésorier

2023-07-115



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.2 État des comptes

L'état des comptes des différents folios bancaires de la Municipalité est déposé aux élus pour analyse.

8.3 Rapport financier détaillé au 30 juin 2023

Conformément aux dispositions prévues au *Code municipal du Québec*, le directeur général agréé et greffier-trésorier remet aux élus un état de la situation financière sommaire au 30 juin 2023.

8.4 Carte de crédit Desjardins pour la mairesse

CONSIDÉRANT QUE la mairesse doit faire plusieurs achats pour la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la mairesse n'a pas présentement une carte de crédit Desjardins de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la délégation de pouvoir de dépense de la mairesse est d'un montant total de deux mille dollars par transaction;

Il est proposé par Benoît Millette

RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général agréé et greffier-trésorier à signer les documents nécessaires pour compléter une demande d'une carte de crédit Desjardins au nom de Nicole Laflamme, mairesse d'une limite de deux mille dollars.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.5 Dépôt de la demande du programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées;

2023-07-116

2023-07-117



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts

Il est proposé par Dominic Primeau

RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général agréé et greffier-trésorier à signer les documents nécessaires pour compléter la demande du programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA).

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

9. Sécurité civile et sécurité d'incendie

9.1 Rapport mensuel du directeur du service d'incendie

Monsieur Daniel Bisson, directeur du service d'incendie de Montebello, dépose son rapport du mois de juin 2023.

Le Conseil prend connaissance du rapport.

Madame Nicole Laflamme, mairesse, fait la lecture des points significatifs.

9.2 Entente intermunicipale en service d'incendie

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Montebello et de Fassett ont une entente mutuelle quant au service incendie ;

CONSIDÉRANT QUE les deux municipalités aimeraient envisager les différentes possibilités quant au futur desdites ententes en matière du service d'incendie ;

CONSIDÉRANT QUE les deux conseils envisagent différentes options pour le futur, et qu'une analyse plus approfondie des intentions de chacune des municipalités doit être complétée, afin de considérer toutes les opportunités;

Il est proposé par Dominic Primeau

RÉSOLU

D'AUTORISER la mairesse Nicole Laflamme et le directeur général agréé et greffier-trésorier Mario Briggs à représenter la municipalité Montebello ainsi valider les opportunités quant aux services d'incendie.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

2023-07-118



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

10. Travaux publics

10.1 Rapport mensuel du directeur des travaux publics et de la gestion des eaux

Monsieur Éric Cayer, directeur des travaux publics et gestion des eaux, dépose son rapport du mois de juin 2023.

Le Conseil prend connaissance du rapport.

Madame Nicole Laflamme, mairesse, fait la lecture des points significatifs.

11. Urbanisme, aménagement et environnement

11.1 Rapport mensuel de la directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement

Madame Priscilla Melançon, directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement, dépose son rapport du mois de juin 2023.

Le Conseil prend connaissance du rapport.

Madame Nicole Laflamme, Mairesse, fait la lecture des points significatifs

2023-07-119

11.2 Demande d'autorisation numéro 2023-0101 pour la propriété sise au 320, route 323, dont le numéro de lot est le 5361231, afin de permettre l'installation d'une nouvelle enseigne sur support existant, soit des travaux soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro PIIA-17-01

CONSIDÉRANT QUE la demande d'autorisation numéro 2023-0101 pour la propriété sise au 320, route 323, dont le numéro de lot est le 5361231, afin de permettre l'installation d'une nouvelle enseigne sur support existant, soit des travaux soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro PIIA-17-01 ;

CONSIDÉRANT QUE ladite propriété se situe dans la zone commerciale 13-C du règlement de zonage numéro Z-17-01 dont une cour avant donne sur la route 323;

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro PIIA-17-01 s'applique ;

CONSIDÉRANT QUE les documents soumis avec la demande pour installer la nouvelle enseigne sur support existant ;

CONSIDÉRANT QUE les critères du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro PIIA-17-01 ;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle enseigne s'harmonise avec le bâtiment principal.

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 20230705-01 du Comité consultatif d'urbanisme du 5 juillet 2023.

Il est proposé par Jésabelle Dicaire

RÉSOLU



**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Montebello**

D'APPROUVER demande d'autorisation numéro 2023-0101 pour la propriété sise au 320, route 323, dont le numéro de lot est le 5361231, afin de permettre l'installation d'une nouvelle enseigne sur support existant, soit des travaux soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro PIIA-17-01.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

2023-07-120

11.3 Nomination des officiers et employés responsables de l'application du règlement numéro SQ-21-002 concernant la sécurité, la paix et l'ordre applicable par la Sûreté du Québec

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro SQ-21-002 concernant la sécurité, la paix et l'ordre applicable par la Sûreté du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 31 dudit règlement stipule que « *le responsable de l'application du présent règlement est tout officier ou employé municipal nommé par le conseil* » ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de nommer des officiers et employés afin de s'assurer de l'application dudit règlement.

Il est proposé par Benoît Millette

RÉSOLU

DE NOMMER Mesdames Priscilla Melançon, Roseline Boucher, Camille Chagnon Larose ainsi que Monsieur Éric Cayer comme officiers ou employés municipaux responsables de l'application du règlement numéro SQ-21-002 concernant la sécurité, la paix et l'ordre applicable par la Sûreté du Québec.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

2023-07-121

11.4 Nomination des officiers et employés responsables de l'application du règlement numéro SQ-21-003 concernant les nuisances applicables par la Sûreté du Québec

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro SQ-21-003 concernant les nuisances applicables par la Sûreté du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 16 dudit règlement stipule que « *le responsable de l'application de ce règlement est tout officier ou employé municipal nommé par le conseil* » ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de nommer des officiers et employés afin de s'assurer de l'application dudit règlement.

Il est proposé par Dominic Primeau

RÉSOLU



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

DE NOMMER Mesdames Priscilla Melançon, Roseline Boucher, Camille Chagnon Larose ainsi que Monsieur Éric Cayer comme officiers ou employés municipaux responsables de l'application du règlement numéro SQ-21-003 concernant les nuisances applicables par la Sûreté du Québec.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

2023-07-122

11.5 Nomination des officiers et employés responsables de l'application du règlement numéro SQ-21-004 concernant le colportage applicable par la Sûreté du Québec

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro SQ-21-004 concernant le colportage applicable par Sûreté du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 11 dudit règlement stipule que « *l'application du présent règlement est tout officier ou employé municipal nommé par le conseil* » ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de nommer des officiers et employés afin de s'assurer de l'application dudit règlement.

Il est proposé par Jean-Philippe Comeau

RÉSOLU

DE NOMMER Mesdames Priscilla Melançon, Roseline Boucher, Camille Chagnon Larose ainsi que Monsieur Éric Cayer comme officiers ou employés municipaux responsables de l'application du règlement numéro SQ-21-004 concernant le colportage applicable par Sûreté du Québec.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

2023-07-123

11.6 Nomination des officiers et employés responsables de l'application du règlement numéro SQ-21-007 sur les systèmes d'alarme applicable par la Sûreté du Québec

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro SQ-21-007 sur les systèmes d'alarme applicable par la Sûreté du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 10 dudit règlement stipule que « *le conseil autorise aussi tout officier municipal ou employé nommé par le conseil à entreprendre des poursuites pénales au nom de la municipalité contre tout contrevenant et à émettre des constats d'infraction pour toute contravention à l'une des dispositions de ce règlement* » ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de nommer des officiers et employés afin de s'assurer de l'application dudit règlement.

Il est proposé par Jésabelle Dicaire

RÉSOLU

DE NOMMER Mesdames Priscilla Melançon, Roseline Boucher, Camille Chagnon Larose ainsi que Messieurs Éric Cayer et Daniel Bisson comme officiers



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

ou employés municipaux responsables de l'application du règlement numéro SQ-21-007 sur les systèmes d'alarme applicable par la Sûreté du Québec.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

12. Communications, développements et vie communautaire

12.1 Rapport mensuel du directeur des communications, loisirs et culture

Monsieur Jean-François Lahaye, directeur des communications, loisirs et culture, dépose son rapport du mois de juin 2023.

Le Conseil prend connaissance du rapport.

Madame Nicole Laflamme, Mairesse, fait la lecture des points significatifs.

13. Avis de motion et règlements

13.1 Avis de dépôt du projet de la politique d'admissibilité et de soutien pour les organismes - un accès au soutien municipal

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, un avis de motion et dépôt est donné par Jéssabelle Dicaire à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, la politique d'admissibilité et de soutien pour les organismes - un accès au soutien municipal soit proposée pour adoption.

14. Affaires diverses

14.1 Appui à la demande du Cégep de l'Outaouais de devenir un établissement reconnu dans le cadre des bourses Parcours pour la mobilité étudiante.

CONSIDÉRANT QUE les bourses Parcours pour la mobilité étudiante accordent un montant annuel de 7 500\$ à un étudiant afin de l'aider à payer notamment son logement durant l'année scolaire;

CONSIDÉRANT QUE pour être admissibles, les étudiants doivent demeurer à plus de 60 kilomètres de leur établissement et étudier dans un programme offert dans un Cégep reconnu par le Programme;

CONSIDÉRANT QUE son taux d'occupation du devis scolaire, le Cégep de l'Outaouais ne fait présentement pas partie des établissements reconnus par le Programme;

CONSIDÉRANT QUE le Cégep de l'Outaouais est le seul Cégep de la région de l'Outaouais, qu'il dessert un territoire de plus de 30 000km² et plus de 400 000 habitants, et qu'environ 500 de ses étudiants habitent à plus de 60km du campus et seraient admissibles au Programme;

CONSIDÉRANT QUE plus de 2 800 jeunes étudient en Ontario par manque de programmes et de résidences en Outaouais, et que la distance de 60 kilomètres est reconnue comme étant un facteur de risque pour la réussite, la persévérance et le bien-être des étudiants;

2023-07-124



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

CONSIDÉRANT QUE les bourses Parcours pour la mobilité étudiante est un excellent moyen pour atténuer ces phénomènes et seraient un levier majeur pour favoriser l'accès à la formation post-secondaire, et donc la réussite éducative dans la région de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE le Cégep de l'Outaouais joue un rôle majeur auprès de la population de l'Outaouais et des partenaires de la région, et que ses étudiants sont une force vive pour la communauté et le marché de l'emploi;

CONSIDÉRANT QUE des explications ont été demandées au ministère de l'Enseignement supérieur, et qu'aucune réponse n'a été fournie;

Il est proposé par Jésabelle Dicaire

RÉSOLU

QUE :

Le Conseil de la Municipalité de Montebello appuie la demande du Cégep de l'Outaouais de devenir un établissement reconnu dans le cadre des bourses Parcours pour la mobilité étudiante;

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

2023-07-125

14.2 Réparation des dommages causés par Aquatech lors du déversement du système des boues et de la soufflante à la station de pompage – Étude hydraulique aqueduc.

(Reporté)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a subi un déversement des boues causé par l'arrêt du système électrique de la station de pompage;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a subi un bris de la soufflante à la station de pompage;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics et de la gestion des eaux a complété un rapport d'enquête;

CONSIDÉRANT QUE la conclusion de ce rapport d'enquête démontre qu'il y a eu un manquement de suivi d'entretiens et de service de la part du mandataire de la gestion des eaux usées de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les coûts des dommages encourus par la municipalité est d'un montant de 61,332.23\$;

CONSIDÉRANT QU'Aquatech, se tient responsable des dommages et intérêts encourus par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une offre de compensation de Aquatech, datée du 28 juin 2023;

CONSIDÉRANT QUE cette offre de compensation est de compléter une étude hydraulique aqueduc au montant de 56,000\$ plus taxes ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics et de la gestion des eaux, monsieur Éric Cayer supervisera l'achèvement de l'étude;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

CONSIDÉRANT QUE cette étude inclura le suivant : la simulations hydrauliques pour l'optimisation des pressions dans le réseau d'eau potable, incluant l'analyse d'alternatives de solution, la mise à jour de la base de données aquaGEO du réseau d'eau potable, le relevés des élévations par GPS des bornes et vannes du réseau et la mise à jour de la base de données AQUAGEO, le dénombrement des consommations et calage modèle : 3 mesures du coefficient d'Hazen-Williams et 4 essais débit-pression, la mise à jour du programme de rinçage unidirectionnel ainsi que la recherche de fuites, la vérifications de la capacité stations surpression/réducteur de pression, et dernièrement le plan d'intervention MAMH : configuration des bases de données d'égouts, de chaussées et de tronçons intégrés;

Il est proposé par

RÉSOLU

D'ACCEPTER l'offre de service d'Aquatech comme compensation des dommages encourues causés lors du déversement du système des boues et de manque d'entretiens de la soufflante à la station de pompage

D'AUTORISER le directeur général agréé et greffier-trésorier à signer les documents nécessaires pour conclure l'entente compensatoire et la quittance.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

2023-07-126

14.3 Résolution afin de constituer un comité exécutif pour la transformation de l'église de Montebello

CONSIDÉRANT que le municipalité de Montebello et le Centre d'action culturelle de Papineau ont finalisé leur choix d'un scénario d'Aménagement des espaces dans l'église

CONSIDÉRANT que ce choix rencontre les besoins et objectifs de chacune des parties, à savoir, un espace d'exposition d'art, des bureaux, une boutique et la nef entière devant servir de salle multifonctionnelle et communautaire.

CONSIDÉRANT que le projet est maintenant rendu à la phase de réalisation et qu'un comité exécutif composé de personnes disponibles et possédant les habiletés utiles doit être constitué à cet effet.

CONSIDÉRANT que ce comité aura le mandat d'entreprendre les d.marches pour établir un plan de travail, rechercher les programmes d'aide financière disponible, obtenir les études additionnelles et estimations utiles des coûts de transformation de l'église.

CONSIDÉRANT que ce comité devra rendre compte régulièrement au Conseil municipal et au conseil d'administration du Centre d'action culturelle Papineau, lesquels conservent leur pouvoir décisionnel respectif relativement aux dépenses et aux travaux à effectuer aux différentes étapes du projet de transformation.



Procès verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

CONSIDÉRANT les personnes suivantes sont proposées pour siéger sur le comité exécutif de transformation de l'église, à savoir :

- André Mathieu, conseiller
- Luc Ménard, citoyen de Montebello
- François Gauthier, citoyen de Montebello
- Marie-France Bertrand, agente de développement à la MRC Papineau
- Céline Forget, présidente du Centre d'action culturelle de Papineau
- Nicole Laflamme, Mairesse de Montebello
- John Héneault, citoyen de Montebello

Il est proposé par Dominic Primeau

De créer un comité exécutif pour la transformation de l'église Montebello.

Que ce comité sera composé des personnes suivantes :

André Mathieu, conseiller
Luc Ménard, citoyen
François Gauthier, citoyen
Marie-France Bertrand, agente de la MRC Papineau
Céline Forget, présidente du Centre d'action culturelle Papineau
Nicole Laflamme, mairesse
John Huneault, citoyen

Que ce comité devra rendre compte régulièrement au Conseil municipal et au conseil d'administration du Centre d'action culturelle Papineau.

Que ce comité devra a le mandat d'établir un plan de travail, rechercher les programmes d'aide financière disponible, obtenir les études additionnelles utiles et les estimations des coûts des travaux anticipés de transformation de l'église.

Que le Conseil municipal et le Conseil d'administration du Centre d'action culturelle conservent leurs pouvoir décisionnels respectifs relativement aux dépenses et travaux projetés.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

15. Période de questions des citoyens

Il a été question de :

- Les rapport mensuel des départements
- Inspection des terrains

16. Période de questions et communications des membres du Conseil

- Remerciement à l'administration d'avoir fait déplacer les roches
- Terrain de tennis

2023-07-127

17. Levée de la séance 19h58

Il est proposé par Jésabelle Dicaire

QUE la séance soit levée.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LA MAIRESSE

"Je soussignée, Nicole Laflamme, Mairesse de la Municipalité de Montebello atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal"

Et j'ai signé ce

17 août 2023

Nicole Laflamme
Mairesse

Mario B. Briggs
Directeur général agréé et
Greffier-trésorier